



COMITE DU DEVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint
des

Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international
sur le
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



12 avril 2005
DC2005-0005

NOTE DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE MONDIALE

Les membres du Comité du développement trouveront ci-joint une Note du Président de la Banque mondiale, James D. Wolfensohn, qui sera présentée à la soixante et onzième réunion que le Comité tiendra le dimanche 17 avril 2005 à Washington.

* * *

NOTE DU PRÉSIDENT AU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

I. INTRODUCTION

1. L'année 2005 est une année charnière pour le programme de développement international. Elle marque la fin du premier tiers de la période fixée pour la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) qui doit s'achever en 2015 ; les dirigeants mondiaux se réuniront en septembre pour évaluer les progrès accomplis et les efforts nécessaires pour qu'il soit possible d'atteindre ces objectifs. La réunion du Comité du développement sera la première d'une série de rencontres qui seront consacrées, en 2005, au programme de développement, telles que la réunion du Conseil des ministres européens à la fin du mois, le dialogue de haut niveau sur le financement du développement et les réunions de l'ECOSOC en juin, le sommet du G8 à Gleneagles en juillet, la réunion plénière de haut niveau en septembre, et la réunion des ministres de l'OMC qui aura lieu à Hong Kong en décembre. Il ne sera pas possible de résoudre toutes les questions qui seront soulevées durant les Réunions de printemps, mais cette réunion du Comité du développement nous offre une occasion importante de définir et de lancer le programme de 2005, et d'obtenir les engagements politiques nécessaires pour produire des résultats.

2. Comme vous le savez, j'estime depuis un certain temps qu'il n'existe guère de doute sur ce que doivent accomplir les pays en développement eux-mêmes, les pays développés qui sont leurs partenaires, et les institutions multilatérales. Les objectifs ont été fixés lors du Sommet du millénaire en 2000, et les conclusions des négociations ont été clairement présentées à Monterrey, Johannesburg et Doha. Or, trois ans après Monterrey, il semble que diverses parties attendent toujours que d'autres passent à l'action. Nous sommes actuellement mieux placés que jamais pour poursuivre la lutte contre la pauvreté. Si nous ne saisissons pas cette occasion, nous risquons fort, non seulement de ne pas atteindre les ODM, mais aussi de ne pas atteindre notre objectif ultime à tous : une planète où règne la paix, la prospérité et la sécurité. L'année 2005 est donc une année riche d'opportunités mais aussi une année marquée par de graves risques.

3. Nous aurons occasion d'examiner les différents aspects de l'action à mener lors de notre réunion du 17 avril. Le *Rapport de suivi mondial* préparé initialement à la demande des membres du Comité, il y a trois ans, après Monterrey, et publié depuis chaque année, décrit clairement les progrès accomplis et ce qu'il reste à faire. Nous avons en outre préparé pour le Comité des rapports d'étape intitulés, respectivement, *Financement du programme de développement* et *Renforcer la voix et la participation des pays en développement et en transition dans les instances décisionnelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international*. J'attends avec intérêt de pouvoir m'entretenir avec vous de ces questions et de recevoir les directives que vous pourrez nous donner.

4. Les progrès qui pourraient être accomplis dans l'immédiat risquent également d'être compromis par l'évolution de l'économie mondiale. Les dernières années ont, dans l'ensemble, été une période de croissance exceptionnelle pour les pays en développement

— qui ont affiché, globalement, un taux de croissance de 6,6 % contre 3,2 % pour les pays à revenu élevé. Ces résultats s’expliquent par la très forte expansion économique de certains des plus grands pays du monde en développement (la Chine, l’Inde et la Russie ont enregistré des taux de croissance de, respectivement, 9,5 %, 6,8 % et 7,1 %). D’autres pays en développement dans les régions Asie de l’Est et Pacifique, Asie du Sud, et Europe et Asie centrale ont également connu une croissance rapide ; dans les régions Moyen-Orient et Afrique du Nord, et Amérique latine et Caraïbes, le rythme de l’expansion économique, certes moins rapide, a néanmoins été plus soutenu que les années précédentes. Même l’Afrique subsaharienne, où la croissance a été plus lente, a progressé nettement plus vite que les dernières années. Les taux de croissance tendanciels sont en hausse dans toutes les régions en développement par suite des importantes réformes structurelles et macroéconomiques menées dans les années 80 et 90.

5. Toutefois, la croissance mondiale se ralentit déjà sous l’effet du renchérissement du pétrole, de la hausse des taux d’intérêt et de l’arrêt des mesures de relance budgétaire qui ont récemment pu stimuler la croissance ; ce ralentissement devrait aussi, selon les projections, perdurer au-delà de 2005 et en 2006. Le taux de croissance des pays en développement restera supérieur à 5 % et l’on compte que le revenu par habitant augmentera dans les pays les plus pauvres de la planète ; malgré cela, des millions d’êtres humains — surtout en Afrique subsaharienne — continueront de vivre dans la pauvreté et l’écart entre leurs niveaux de revenu et ceux des habitants des pays à revenu élevé ne cessera de se creuser. Par ailleurs, il est tout à fait possible que les importants déséquilibres mondiaux, la volatilité persistante des cours du pétrole et des métaux ou une certaine désaffection des investisseurs pour le risque provoquent un ralentissement nettement plus marqué de l’économie mondiale, qui aurait des effets particulièrement négatifs sur les économies de marché émergentes qui ont contracté d’importantes dettes extérieures à court terme, et sur les pays pauvres importateurs de pétrole.

6. Comme nous l’avons toujours fait, je présenterai également dans cette note les progrès accomplis et les mesures prises au titre de questions examinées antérieurement par le Comité. Nous aurons l’occasion de nous entretenir de certaines d’entre elles de manière informelle pendant le déjeuner.

7. Cette réunion du Comité sera la dernière à laquelle je participerai en tant que président de la Banque mondiale. J’aimerais donc saisir cette occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance aux membres passés et présents du Comité pour l’appui et les précieuses directives qu’ils m’ont données au cours des 10 dernières années. Paul Wolfowitz, qui va me succéder à la présidence, bénéficiera bien évidemment lui aussi de l’appui et des directives de cette institution extraordinaire.

II. ÉVALUATION DES PROGRÈS AU NIVEAU DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT

8. En septembre, les dirigeants mondiaux se réuniront à New York pour examiner les progrès accomplis au regard des engagements qu’ils ont pris dans le cadre de la Déclaration du millénaire adoptée lors du Sommet du millénaire des Nations unies en

2000. L'année 2005 est peut-être la dernière durant laquelle il sera possible de procéder à des ajustements, et de prendre les engagements supplémentaires nécessaires à la réalisation des ODM. Le Secrétaire général, lui-même, à l'occasion du récent examen qu'il a consacré à la Déclaration du millénaire, a présenté une évaluation convaincante des progrès accomplis et de ce qui reste à faire. Le récent rapport de la Commission pour l'Afrique, présidée par le Premier ministre Tony Blair, présente de manière détaillée les réalisations et les obstacles qui demeurent sur ce continent, de loin le moins bien placé pour atteindre l'un quelconque des ODM. Cette réunion du Comité du développement sera donc une occasion cruciale de préparer le terrain au Sommet de septembre. Le Rapport de suivi mondial, préparé par les services de la Banque et du FMI avec d'importantes contributions de l'ONU, de l'OMC et d'autres organismes multilatéraux, brosse un tableau, qui n'incite guère à l'optimisme, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des actions et des politiques nécessaires à la réalisation des ODM, et des nouvelles mesures qu'il importe de prendre maintenant. Il me semble donc pouvoir fournir une excellente base aux discussions du Comité.

9. Le Rapport de suivi mondial a pour cadre le Consensus de Monterrey, qui décrit les rôles et les responsabilités que doivent assumer les pays en développement, les pays développés qui sont leurs partenaires et les institutions multilatérales aux fins de la réalisation des ODM. Le rapport évalue les résultats et les perspectives par référence à ce cadre et identifie un plan d'action pour réaliser les progrès nécessaires. Le rapport publié cette année confirme l'évaluation présentée dans le rapport initial, examiné par le Comité de développement au printemps dernier : la plupart des ODM ne seront pas atteints par la majorité des pays si les tendances actuelles perdurent. Si les perspectives d'atteindre l'objectif de pauvreté monétaire au niveau mondial sont souriantes, en raison des progrès particulièrement rapides observés en Chine et en Inde et des progrès réguliers constatés dans la plupart des autres régions, en revanche l'incidence de la pauvreté en Afrique subsaharienne a *augmenté* entre 1990 et 2001, et la plupart des pays de la région seront probablement très loin d'atteindre l'objectif relatif à la pauvreté. En fait, l'Afrique subsaharienne dans son ensemble ne se trouve pas sur une trajectoire qui lui permettra d'atteindre l'un quelconque des ODM d'ici 2015. Elle est aussi la seule région dans laquelle la malnutrition juvénile est en hausse.

10. Les risques que courent les différentes régions de ne pas atteindre les autres ODM sont bien plus généralisés. Le monde a déjà failli à sa première tâche, qui consistait à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire au plus tard en 2005. La plupart des régions sont loin, dans certains cas même très loin, de pouvoir atteindre les objectifs de santé — la réduction de la mortalité infantile et maternelle, l'élargissement de l'accès à des services d'assainissement de base — et le nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA continue d'augmenter. Dans le domaine de l'éducation, le rythme des progrès est trop lent pour qu'il soit possible d'atteindre l'objectif de l'éducation primaire pour tous dans trois des six régions en développement (Asie du Sud, Moyen-Orient et Afrique du Nord, et Afrique subsaharienne).

11. Il sera très difficile d'atteindre tous les ODM à l'horizon 2015, c'est-à-dire en à peine une dizaine d'années. Nous savons toutefois que, en poursuivant des politiques

judicieuses et en prenant les mesures nécessaires, il est possible d'effectuer des progrès rapides et les succès remportés par les régions et les pays affichant les meilleures performances, y compris en Afrique subsaharienne, sont une inspiration pour les autres. S'il est donc important de nous assurer que nous avons tous une idée commune des progrès accomplis à ce jour, j'espère que nous pourrions consacrer nos entretiens aux domaines essentiels dans lesquels des mesures s'imposent. Par ces mesures, j'entends des décisions et des actions concrètes qui auront l'adhésion de tous les intervenants — d'une communauté mondiale regroupant les pays en développement, les pays industrialisés et les institutions multilatérales et agissant de manière concertée — et qu'il sera possible de commencer à mettre en œuvre durant l'année.

12. Le Rapport de suivi mondial présente une évaluation judicieuse, même si elle n'incite guère à l'optimisme, de ce que nous faisons bien, et de ce qu'il nous faut encore réaliser pour retrouver une trajectoire qui permettra d'atteindre les ODM. Il fait ressortir les cinq points ci-après :

- *Stratégies nationales.* Nombre de pays parmi les plus pauvres doivent renforcer leur stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) — celle-ci doit avoir l'adhésion de la population et être pilotée par le pays — en établissant des liens plus étroits avec le cadre budgétaire à moyen terme. L'établissement de SRP plus ambitieux devrait servir de base à l'adoption par les pays de mesures pour atteindre les ODM, et les bailleurs de fonds devraient accélérer le rythme de leurs efforts pour aligner et harmoniser leur assistance en fonction de ses stratégies.
- *Climat de l'investissement.* De nombreux pays en développement doivent faire bien plus pour établir des conditions plus favorables à une croissance économique soutenue, entraînée par le secteur privé. Il est particulièrement important à cet égard de chercher à mettre en place des systèmes financiers diversifiés, efficaces et dont nul n'est exclu ; de renforcer la gestion des finances publiques en s'attachant particulièrement à la structure des dépenses publiques ; de créer un climat porteur pour les activités du secteur privé en éliminant les obstacles réglementaires et institutionnels inutiles et en renforçant l'infrastructure économique ; et de rehausser la qualité de la gouvernance — c'est-à-dire d'améliorer la gestion du secteur public et de lutter contre la corruption.
- *Prestation de services.* Il nous faut tous faire plus pour fournir sur une plus grande échelle les services nécessaires au développement humain, en accroissant rapidement le nombre de prestataires qualifiés (personnels de santé, enseignants) ; en mobilisant des financements plus importants et plus souples pour ces services qui ont d'importants coûts récurrents ; et en améliorant la gouvernance tout au long de la chaîne des prestations de services pour que les financements produisent des résultats.

- *Commerce.* Nous devons prendre des mesures résolues pour démanteler les obstacles au commerce de manière à atteindre un ambitieux objectif du cycle des négociations de Doha et, ce faisant, pleinement réaliser les promesses de cycle au plan du développement et le mener à son terme au plus tard en 2006, et pour accroître l'assistance accordée aux pays pauvres pour faire face aux limitations imposées de l'intérieur du pays aux capacités commerciales, en procédant à des investissements dans des infrastructures essentielles au commerce.
- *Financement du développement.* Enfin, le volume et l'efficacité de l'aide publique au développement doivent sensiblement augmenter. Le Rapport de suivi mondial suggère, parallèlement à l'augmentation des capacités d'absorption, de doubler l'APD par rapport à ses niveaux actuels, en particulier l'aide destinée aux pays à faible revenu et à l'Afrique subsaharienne, et de mener à terme les propositions d'un allègement supplémentaire de la dette des PPTE — sans pour autant réduire les nouveaux engagements au titre de l'APD.

III. UN PROGRAMME D'ACTION

13. Le moment est venu, cette année, de relever de grands défis. Lorsque nos successeurs jugeront, avec le recul, nos accomplissements, il pourront soit déclarer que 2005 a été marquée par la prise de décisions et le respect d'engagements qui ont débouché sur un monde plus prospère et plus sûr, soit au contraire qu'elle a été l'année des occasions manquées. Il va sans dire que nous préférerions tous être associé au premier de ces bilans. Ce qu'il importe de savoir c'est si nous, ainsi que les gouvernements et les institutions que nous représentons, sommes prêts à agir pour obtenir ce résultat. Je présenterai ici plus en détail les mesures concrètes qui, à mon sens, devront être adoptées à cette fin dès cette année, et notamment les mesures que la Banque devra prendre pour appuyer le processus.

Une démarche particulière pour chaque pays

14. **Premièrement**, nous devons tous accroître considérablement les efforts que nous déployons sur le terrain, dans chaque pays.

15. Dans les *pays à faible revenu*, nous disposons d'un outil bien conçu à cette fin et accepté par tous les partenaires, à savoir la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). Quarante-sept pays poursuivent actuellement une SRP, qui leur sert de cadre pour promouvoir leur développement et atteindre les ODM, et orientent les efforts déployés de l'intérieur ainsi que l'appui extérieur. Il faudra toutefois approfondir encore le processus dans la plupart des pays, notamment en resserrant le lien entre le cadre des dépenses à moyen terme et les budgets annuels, en accroissant la transparence et en articulant mieux des programmes d'action conçus pour promouvoir la croissance économique. Dans de nombreux pays il est possible d'utiliser la SRP pour évaluer les possibilités d'accélérer le

rythme de réformes associées à un surcroît d'aide extérieure. Dans tous les pays, les sources d'aide peuvent et doivent mieux aligner et harmoniser leur assistance en fonction des politiques et des systèmes nationaux. La Banque continue d'appuyer cette démarche, et d'adapter ses propres procédures et instruments à cette fin. Nous procédons actuellement avec le FMI à l'examen des travaux de mise en œuvre menés pendant cinq ans, en nous efforçant de tirer les leçons de l'expérience et d'identifier les bonnes pratiques ; de formuler des recommandations pour renforcer les travaux d'exécution ; et de définir clairement un cadre adéquat pour le suivi des résultats. Nous sommes aussi en train d'achever l'examen des résultats produits par le Crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC), qui est l'outil que nous utilisons essentiellement pour appuyer les SRP. Je pense toutefois que les SRP peuvent et doivent être plus ambitieuses : en ce qui concerne les mesures que doivent prendre les pays pour atteindre les ODM, en ce qui concerne l'élimination des contraintes de capacités, et en ce qui concerne le volume et la qualité des financements nécessaires pour appuyer les efforts déployés par le pays.

16. Nous collaborons également avec d'autres partenaires de développement à l'amélioration de la manière dont nous fournissons un appui aux États fragiles à faible revenu, c'est-à-dire les *pays à faible revenu en difficulté* (LICUS). Une réelle implication de la communauté internationale dans les États fragiles est absolument essentielle à la sécurité dans le monde, au bien-être des 500 millions d'êtres humains pauvres qui vivent dans ces pays, et au développement des pays voisins. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que les efforts initiaux de stabilisation et de maintien de la paix dans les États les plus fragiles doivent être étayés par le renforcement des capacités étatiques, l'existence d'un État de droit et une reprise économique viable pour que ces pays ne se retrouvent pas en proie à de nouveaux conflits. Sécurité et développement sont très étroitement liés dans ces pays. La Banque a collaboré avec le Groupe des Nations Unies pour le développement à l'élaboration d'un nouvel instrument de planification intégrant les questions politiques, sécuritaires, économiques et sociales dans un cadre de résultats unifié. En janvier, la Banque a coparrainé un *Forum de haut niveau sur l'efficacité du développement dans les États fragiles*, organisé à Londres, qui a contribué à la formulation d'une série de *Principes pour un engagement international de qualité dans les États fragiles*. Nous poursuivrons également nos propres réformes internes afin de renforcer et améliorer l'appui offert aux équipes de la Banque opérant dans ces pays et d'être mieux à même d'intervenir rapidement dès qu'une possibilité de transition se présentent, comme en Haïti, au Libéria et au Soudan. Le Fonds fiduciaire d'intervention en faveur des LICUS a contribué à combler un déficit de financement critique dans les pays pour lesquels la Banque avait déclaré ses prêts improductifs. Le cadre d'IDA-14 prévoit l'octroi d'une aide exceptionnelle aux États défaillants qui ne remplissent pas toutes les conditions pour être classés dans les pays sortant d'un conflit, comme cela été le cas d'Haïti.

17. La poursuite d'un développement rapide et positif dans les *pays à revenu intermédiaire* est également essentielle à la réalisation des objectifs de développement mondiaux. Les pays de ce groupe, qui sont extrêmement divers, comptent presque 70 % des pauvres du monde entier, et certains d'entre eux jouent le rôle crucial de pôle économique régional. De la performance de ce groupe de pays dépendent

fondamentalement les résultats obtenus pour un grand nombre de biens publics mondiaux, qu'il s'agisse de la viabilité de l'environnement mondial ou de la stabilité financière internationale. Ces pays sont clients de la BIRD et des banques de développement régionales qui leur accordent des financements non concessionnels. La Banque a pu mettre en œuvre avec profit le Plan d'action de la direction pour le renforcement du soutien de la Banque aux pays à revenu intermédiaire lancé il y a un an de cela pour permettre à l'institution de faire mieux face à la demande de ses clients souhaitant obtenir des prêts, des produits de gestion du risque et des services de savoir de qualité. Il sera important, à l'échelle mondiale, pour tous les partenaires de développement, y compris les BMD, de trouver le moyen de mieux collaborer entre elles et avec les pays à revenu intermédiaire afin d'accroître l'efficacité des efforts concertés déployés pour appuyer le développement de ces pays. Certes, les différents intervenants fournissent leur appui pour des raisons différentes et, en raison de la diversité des pays à revenu intermédiaire, la démarche retenue sera très différente d'un pays à un autre. Le renforcement de la coopération pouvant néanmoins s'avérer extrêmement profitable, nous poursuivrons nos entretiens au cours des prochains mois, dans le cadre d'une série de discussions avec les bailleurs de fonds, d'autres BMD et les pays à revenu intermédiaire dans le but d'identifier comment parvenir à ce résultat, notamment en ayant davantage recours à des techniques faisant intervenir des instruments et des modalités d'aide de différentes parties. Comme l'explique le document consacré au *Financement du programme de développement*, un recours accru à toute une gamme de techniques permettant d'associer des dons de bailleurs de fonds et des prêts de BMD pourrait être un moyen de considérablement renforcer le volume total des flux de ressources à l'appui d'investissements axés sur la réalisation des ODM dans les pays à revenu intermédiaire.

18. Nous avons aussi entrepris d'examiner, dans le contexte de notre *Examen des pratiques en matière de conditionnalité*, la manière dont la Banque soutient les réformes dans les trois groupes de pays. Cet examen, demandé par le Comité lors de la dernière réunion, s'appuie sur ceux qui avaient été consacrés aux prêts à l'appui de réformes, et notamment à la place accordée à la conditionnalité et à son efficacité, et qui ont mené la Banque à modifier sa politique en septembre 2004 en remplaçant les prêts d'ajustement par les prêts à l'appui des politiques de développement. Nous nous efforçons, dans le cadre de nos consultations et de nos enquêtes, de prendre en compte non seulement les observations de la Banque mais aussi les opinions et l'expérience des pays emprunteurs, des partenaires bilatéraux et des organisations de la société civile (OCS). Les conclusions de cet examen seront présentées lors des Assemblées annuelles. Bien que la conditionnalité soit un sujet controversé depuis de nombreuses années, je pense que la situation a changé au point que le terme conditionnalité ne décrit plus vraiment la réalité. En fait, ce que nous faisons, dans la plupart des pays, c'est forger un partenariat dont les membres s'engagent les uns les autres à appuyer des réformes à moyen terme et des transformations institutionnelles ; le pays formule et poursuit son propre programme de réformes, comme pour une SRP ; la Banque et l'IDA, ainsi que, dans bien des cas, d'autres bailleurs de fonds, fournissent des conseils et leur appui à des programmes de réformes judicieux — et à la mise en place des cadres nécessaires pour mesurer les résultats — en tant que de besoin en accordant aux pays des dons et des prêts à l'appui de réformes. Ces derniers doivent être fonction de l'adoption de quelques mesures

essentielles qui témoignent de l'adhésion réelle du pays et qui produiront de meilleurs résultats, plutôt que d'une liste exhaustive de conditions.

Mesures prises par les pays pour créer un cadre plus propice à une croissance plus soutenue

19. **Deuxièmement**, les progrès réalisés au niveau des pays — aussi bien dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu intermédiaire — sont fondamentalement tributaires des décisions prises et des actions menées par les pays eux-mêmes, et notamment de la poursuite de mesures établissant un cadre porteur pour une croissance plus rapide entraînée par le secteur privé. L'accélération de la croissance économique doit être la clé de voûte de cette stratégie. Pour pouvoir atteindre les ODM, l'Afrique devra doubler son taux de croissance.

20. Comme je ne cesse de le dire depuis plusieurs années, aucune mesure ne pourra produire de résultat à moins que les pays ne renforcent leur gouvernance et ne s'attaquent au cancer de la corruption. Le rapport de la Commission pour l'Afrique reprend ce message, en attirant à juste titre l'attention sur les mesures que les pays avancés peuvent, eux aussi, prendre pour faciliter cette évolution. Toutes les stratégies d'aide-pays de la Banque (CAS) couvrent désormais les questions de gouvernance, et les volumes de financement sont fonction des progrès accomplis en ce domaine et dans la lutte contre la corruption. Dans certains des pays présentant le plus de risques, la gouvernance et la lutte contre la corruption sont devenus les piliers du programme d'action. Environ 20 % des engagements de la Banque se rapportent actuellement à l'amélioration de la gouvernance, aux réformes du secteur public et à l'État de droit. Nous avons également mis au point des indicateurs de gouvernance et divers outils de diagnostic auxquels d'autres partenaires de développement, notamment le Millennium Challenge Account des États-Unis, ont de plus en plus recours pour guider leurs opérations. Nous nous sommes également attaqués au problème de la corruption dans le cadre de nos propres activités. À ce jour, il est interdit à plus de 300 entreprises et particuliers de travailler avec la Banque ; leur nom et les sanctions dont ils ont fait l'objet sont affichés sur le site web externe de l'institution. Il sera important que les gouvernements des pays avancés n'épargnent aucun effort en ce domaine en s'attaquant aux sources possibles de corruption dans leur propre pays et en accroissant la transparence. Le Groupe de la Banque mondiale continue de soutenir résolument l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI) en fournissant son appui sur le terrain aux gouvernements qui approuvent cette initiative et souhaitent accroître la transparence des recettes de leurs industries extractives.

21. Les gouvernements des pays en développement doivent intensifier leur action sur deux fronts pour créer un climat propice à l'activité du secteur privé, condition essentielle à l'accélération de la croissance et à la réduction de la pauvreté.

- Premièrement, ils doivent prendre les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles réglementaires et institutionnels inutiles, simplifier les réglementations régissant la création d'entreprises, sécuriser les droits de propriété, mieux assurer

l'exécution des contrats et la règle de droit. Il leur faudra également élargir l'accès aux financements. Les pays peuvent et doivent utiliser les outils de diagnostic et les instruments d'évaluation du cadre dans lequel opèrent les entreprises privées que la Banque a aidé à formuler — les indicateurs de *Doing Business*, les enquêtes sur le climat de l'investissement dans les pays — pour orienter leur action et suivre leurs progrès. Il doivent également se baser sur les conclusions des Programmes d'évaluation du secteur financier (PESF) et des Rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) — pour améliorer l'infrastructure de leur secteur financier et leurs capacités de réglementation. La Banque commence aussi à fournir son appui à ce type d'activité dans le cadre d'opérations de financement. Le Groupe de la Banque est par ailleurs déterminé à mettre en place des systèmes financiers ouverts qui profitent à tous les membres de la société et, depuis le début de l'exercice 05, il a engagé 1,35 milliard de dollars pour fournir un appui au micro, petites et moyennes entreprises (MPME).

- Deuxièmement, il importe que les pays accroissent substantiellement leurs investissements dans les infrastructures physiques nécessaires à la poursuite des activités du secteur privé, sachant que l'augmentation des investissements dans les infrastructures devra, pour l'essentiel et en particulier en Afrique subsaharienne, être le fait du secteur public.

22. Il sera également essentiel de poursuivre des politiques macroéconomiques sources de stabilité et de croissance. Il est clair qu'il reste beaucoup à faire, en particulier dans les pays pauvres, pour renforcer la gestion macroéconomique, en portant plus particulièrement l'attention sur la gestion des finances publiques, la composition et la planification des dépenses publiques, et le maintien d'un niveau d'endettement tolérable. Dans ce contexte, on peut se réjouir d'un accroissement de la part des financements accordés sous forme de dons tant que cela n'a pas pour effet de réduire la valeur actuelle des futurs flux d'aide. Il est tout aussi important de reconnaître les relations qui existent entre la politique budgétaire et la croissance à long terme. Si la politique budgétaire peut être à juste titre considérée comme un instrument de stabilisation économique à court terme, il a été demandé dans le cadre de récents débats d'orientation (y compris lors de la discussion de la question de « l'espace budgétaire ») s'il ne faudrait pas insister de nouveau sur son effet sur la croissance à long terme. Cette question se pose alors que les flux privés se tarissent et que les liens entre les investissements dans l'infrastructure, la compétitivité et la croissance sont considérés comme des aspects importants du défi que pose la réduction de la pauvreté. À cet égard, la Banque reprendra ses travaux sur la composition des finances publiques et aidera les pays à examiner leurs besoins d'infrastructures dans le contexte de stratégies de développement viable et finançables.

Améliorer la fourniture des services nécessaires au développement humain

23. **Troisièmement**, nous devons aider les pays à prendre les mesures nécessaires pour accroître considérablement les prestations de services dans les domaines de l'éducation et de la santé, car c'est dans ces deux domaines que la plupart des pays risquent le plus de ne pas atteindre les ODM. L'enseignement primaire, les soins de santé

de base et la lutte contre les maladies telles que le VIH/SIDA, l'accès des femmes à l'éducation et aux soins de santé, et les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, soit autant de facteurs qui ont un impact sur les résultats obtenus au plan de la santé, sont tous prioritaires. Les retards pris à cet égard sont particulièrement graves en Afrique subsaharienne. Pour offrir ces services sur une plus grande échelle, il sera crucial d'accroître le nombre de prestataires de services qualifiés, de mobiliser des financements souples, sur lesquels les pays peuvent compter, et d'améliorer la gestion de la chaîne des prestations de services et ce faisant, s'assurer que les financements auront des résultats.

24. Pour ce qui est de l'accélération des progrès en direction des *ODM se rapportant à la santé*, les nouveaux partenariats forgés et les initiatives mondiales lancées au cours des cinq dernières années ont permis de relancer les efforts et de mobiliser des fonds supplémentaires au titre de certaines questions de santé publique. Toutefois, parce qu'ils ne rentrent dans le cadre ni des politiques ni des institutions nationales, leur efficacité est limitée et leur viabilité pourrait s'en trouver compromise. Une trop grande partie de l'aide des bailleurs de fonds passe par des circuits autres que les processus budgétaires normaux des pays, ce qui accroît les coûts de transaction que doivent assumer ces derniers et fragilise souvent leur adhésion. Le troisième Forum de haut niveau sur les ODM concernant la santé, qui se tiendra à Paris en novembre, examinera ces questions et cherchera à forger un consensus sur les mesures qui peuvent être prises pour les résoudre. Le VIH/SIDA pose une menace particulière : 40 millions de personnes sont actuellement infectés par le VIH, le sida a déjà fait plus de 20 millions de morts et plus de 15 millions d'orphelins dans le monde entier. Il réduit à néant les efforts de développement menés durant des dizaines d'années dans de nombreux pays, surtout en Afrique. La communauté internationale a sensiblement accru les montants qu'elle engage dans la lutte contre l'épidémie — pour les porter d'environ 300 millions de dollars par an il y a 10 ans à 4 à 5 milliards de dollars l'année dernière. S'il importe de mobiliser des ressources supplémentaires, notamment pour les traitements, le problème le plus immédiat est un problème d'exécution : il faut s'assurer que les montants actuellement engagés sont utilisés rapidement, efficacement et rationnellement. Nous nous efforçons de définir la contribution que peut avoir la Banque à cet effort mondial dans le cadre d'un nouveau Programme d'action de la Banque mondiale contre le VIH/SIDA, en exploitant les avantages comparatifs dont nous jouissons dans certains domaines, tels que le renforcement de la mobilisation contre le VIH et la planification de programmes au niveau des pays ; la fourniture de financements stratégiques pour accroître l'impact des efforts et combler les lacunes ; le renforcement des systèmes de mise en œuvre des pays et la collecte et la diffusion d'informations et de connaissances pour améliorer les réalisations.

25. Dans le domaine de *l'éducation*, l'Initiative pour une accélération de la mise en œuvre du programme Éducation pour tous (EPT), lancé en 2002, s'est révélé être le principal instrument utilisé par les bailleurs de fonds pour harmoniser leurs activités et fournir leur appui aux pays afin de leur permettre d'atteindre les ODM dans le domaine de l'éducation. L'Initiative concrétise le Consensus de Monterrey, en assurant le suivi de la performance des pays aussi bien que celle des bailleurs de fonds par référence à des

indicateurs établis. Des problèmes subsistent toutefois, en ce qui concerne d'une part l'obtention de financements durables pour les programmes adoptés par les 13 pays admis à bénéficier des ressources de l'Initiative (l'Éthiopie est récemment devenue admissible) et pour satisfaire aux besoins de financement de 25 autres pays dont les programmes sectoriels pourraient être entérinés en 2005. Le financement des programmes de ces derniers pays nécessitera, à lui seul, une augmentation de 2 milliards de dollars de l'APD. Bien qu'il soit absolument indéniable qu'apprendre aux enfants à lire, à écrire et à compter peut permettre de rompre le cycle de la pauvreté dans lesquels sont enfermés beaucoup trop d'enfants dans le monde, de stimuler la croissance économique et de ralentir la propagation du sida, l'appui financier nécessaire à l'Initiative ne s'est pas encore matérialisé. Les dirigeants mondiaux devront honorer les engagements qu'ils ont pris de manière très publique en 2000 lorsqu'ils ont déclaré que « aucun pays réellement désireux d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous ne devrait voir son action en vue d'assurer l'éducation primaire universelle d'ici 2015 entravée par le manque de ressources ». Il faudra également prendre des mesures pour renforcer l'efficacité de cette assistance, surtout en veillant à ce qu'il soit possible de compter sur sa disponibilité et en permettant de l'utiliser pour financer des dépenses récurrentes. Au-delà de l'EPT, la Banque devra également avoir pour priorité d'aider les pays à accélérer la formation de personnes ayant les compétences plus poussées qui sont nécessaires pour promouvoir la compétitivité et la croissance économique ; par ailleurs, la stratégie adoptée par la Banque en 1999 pour le secteur de l'éducation fait actuellement l'objet d'une mise à jour qui vise à accroître l'efficacité de l'aide de l'institution et sa réceptivité aux besoins de ses clients.

Tenir la promesse de développement faite à Doha

26. **Quatrièmement**, le succès des efforts déployés par tous les pays, quels qu'ils soient, dépend également des progrès que nous pourrions accomplir cette année dans le cadre du programme de Doha pour le commerce. 2005 sera une année charnière pour les questions de commerce et de développement qui feront l'objet du Conseil des Ministres de l'OMC en décembre à Hong Kong. Pour l'instant, les perspectives ne sont guère souriantes. Le processus de Doha risque fort, même s'il se termine officiellement cette année, de ne pas produire les résultats initialement escomptés au plan du développement. Les négociations commerciales n'ont pour l'essentiel pas abouti depuis la relance du processus permise par l'accord-cadre de juillet dernier et, dans le pire des cas, cet accord pourrait déboucher sur des réalisations très minimes. Le défi que pose la tenue des promesses de développement des négociations de Doha ne cesse de s'aggraver au fur et à mesure que nous nous rapprochons des réunions que tiendront les ministres à Hong Kong.

27. Comme indiqué dans la note de référence préparée pour le Comité du développement¹, pour relever ce défi il faudra chercher à atteindre des buts de bien plus grande envergure, en commençant par la transformation de la politique commerciale agricole des pays de l'OCDE, le recentrage de l'attention sur la réduction des effets de restriction du commerce exercés par les mesures non tarifaires, et le maintien ou

¹ *Aid for Trade: Competitiveness and Adjustment*, Note préparée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale.

l'accroissement des possibilités qu'ont les pays développement de rechercher des débouchés sur les marchés des services. Étant donné que les restrictions commerciales sont, en moyenne, bien plus contraignantes dans les pays en développement que dans les pays développés, il faudra également que les pays en développement prennent de nouvelles mesures importantes de libéralisation pour pouvoir réaliser le potentiel du commerce au service du développement. Les pays à revenu intermédiaire devraient être ceux qui profitent le plus de la libéralisation des politiques agricoles ; il leur faudra toutefois, à leur tour, ouvrir leurs marchés et contribuer plus largement aux gains des pays les plus pauvres. Il sera également important de fournir une assistance à ces derniers pour qu'ils puissent pleinement participer aux négociations, honorer leurs engagements, entreprendre des réformes et procéder aux ajustements nécessaires. Nous devons sensiblement accroître l'envergure de « l'aide à la facilitation des échanges » en fournissant une assistance technique et un appui au renforcement des capacités ainsi qu'une aide, entre autres financière, pour nous attaquer aux obstacles existant dans les pays eux-mêmes. Dans tous ces domaines, il nous faut agir sans plus attendre si nous voulons avoir la moindre chance que les réunions de Hong Kong débouchent sur des résultats propices au développement.

28. La Banque fournit une aide pratique dans un certain nombre de domaines, et continuera de le faire dans le cadre de l'élargissement du programme de travail qu'elle a mis en place pour aider les pays en développement à exploiter les gains qu'ils pourraient tirer du commerce. Le programme de prêts au titre d'activités liées au commerce prend de l'importance. Les projections des engagements au titre de nouvelles opérations dans le domaine du commerce pour la période couverte par les exercices 04 à 06 sont sensiblement plus élevées que pour les exercices antérieurs, et les financements axés sur la facilitation du commerce sont un domaine en rapide expansion. Des études détaillées sur la manière d'améliorer les politiques et d'explorer les opportunités commerciales — dans le contexte du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce — ont été entreprises dans plus de 35 pays au cours des 30 derniers mois. Ces études sont complétées par des études régionales qui examinent ces questions au niveau de plusieurs pays à la fois. L'Institut de la Banque mondiale a également accru ses activités de formation et de renforcement des capacités axées sur le commerce. Nous avons fourni des conseils et une assistance à un certain nombre de pays souhaitant adhérer à l'OMC. Enfin, notre appui financier à des opérations associées au commerce s'est sensiblement accru : les nouveaux engagements au titre d'opérations liées au commerce devraient atteindre 3,8 milliards de dollars pour la période couverte par les exercices 04 à 06.

Article I.

Article II. Accroître l'efficacité et le volume de l'aide au développement

29. **Cinquièmement**, nous devons agir sans plus attendre pour accroître le volume et la qualité du financement du développement. Le Consensus de Monterrey a marqué une étape importante en fournissant un cadre au programme de financement du développement. Depuis lors, des efforts considérables ont été déployés pour évaluer les besoins de financement et déterminer les différentes possibilités de mobilisation de capitaux au service du développement. La note consacrée au *Financement du programme de développement* et le document de référence intitulé *Aller de l'avant : modalités de*

financement en vue de la réalisation des ODM analysent ces questions plus en détail. Je ne reprendrai ici que quelques points importants.

30. Les pays en développement peuvent et doivent faire plus pour mobiliser des ressources intérieures — générer des revenus en accélérant la croissance et en améliorant la gestion des recettes publiques, et libérer des ressources en accroissant l'efficacité des dépenses publiques. Ils doivent également exploiter les progrès accomplis au plan de réformes qui leur permettent d'attirer davantage de capitaux privés qui ne sont pas sources d'endettement, et en particulier des investissements étrangers directs (IED). De nombreux pays profitent en outre d'un gonflement des transferts de fonds des migrants. Une étude récemment consacrée par la Banque aux questions liées aux migrations et aux transferts de fonds des migrants montre que les flux financiers générés par ces envois de fonds sont devenus très importants — ils pourraient même avoir doublé par rapport au montant enregistré en 2004, soit 126 milliards de dollars ; de nouveaux efforts sont maintenant déployés pour améliorer les données, évaluer les avantages nets et formuler des moyens de renforcer l'intégrité des transactions tout en réduisant le coût.

31. Si les IED, les transferts de fonds de migrants et les exportations sont d'importantes sources de devises, rien ne peut toutefois remplacer le financement public du développement. L'aide et les autres formes de financement du développement jouent un rôle crucial et particulier dans la mesure où elles fournissent des ressources pour appuyer les réformes et les investissements publics nécessaires à la mise en place de conditions propices au développement du secteur privé, à la croissance économique et à l'amélioration des services sociaux — et, ce faisant, pour se rapprocher des ODM. Comme le montre clairement l'analyse du Rapport de suivi mondial, un nombre croissant de pays en développement ont entrepris d'accroître sensiblement la capacité dont ils disposent pour absorber efficacement des volumes d'aide beaucoup plus importants — et d'autres pays pourront, avec une assistance limitée, accroître eux aussi leur capacité d'absorption. Je ne doute guère que, si nous arrivons à doubler les volumes effectifs de l'aide au développement efficace au cours des cinq prochaines années, les flux de financement qui en résulteront pourront être utilisés, et ce de manière productive. Par contre, si nous ne parvenons pas à fournir cette aide, nous n'honorerons ni les promesses du Sommet du millénaire ni les engagements pris à Monterrey et par la suite. Je pense que le monde est confronté à un ensemble de défis que les sources d'aide au développement doivent relever, sans plus attendre, pour que 2005 soient une année couronnée de succès et non une année marquée par les échecs.

32. Nous devons honorer les promesses d'aide que nous avons déjà faites ; ce sera la mesure la plus immédiate et la plus crédible que nous pourrions prendre pour accroître le financement de l'aide axée sur la réalisation des ODM. Pour que les engagements pris à Monterrey et par la suite puissent se matérialiser, il faudra que l'aide publique au développement augmente d'environ 18 milliards de dollars en termes réels au cours de la période de deux ans qui prendra fin en 2006. La détermination des pays développés à apporter leur contribution sera jugée à l'aune des mesures qu'ils prendront pour tenir leurs promesses. Il faudra ensuite orienter ce surcroît d'aide vers ceux qui en ont le plus besoin — les pays les plus pauvres — afin de financer les dépenses des programmes et

des projets nécessaires pour accélérer les progrès en direction des ODM. Il faudra aussi s'entendre sur la manière de prendre en compte l'allègement de la dette et sur les buts stratégiques et sécuritaires dans l'optique de la réalisation des ODM. Pour compter, ce surcroît d'aide devra vraiment accroître le volume des ressources consacrées à la satisfaction des besoins de financement réels associés à la réalisation des ODM — pour la lutte contre le VIH/SIDA, pour l'éducation, pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, pour les routes et pour les infrastructures.

33. L'APD, qui diminuait presque continuellement depuis 10 ans, évolue maintenant dans le sens opposé, bien que le volume des ressources financières destinées aux pays les plus pauvres n'ait guère augmenté. Selon le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, les niveaux d'APD ont augmenté en termes nominaux pour passer de 52 milliards de dollars en 2001 à 68 milliards de dollars en 2003 et à 78,6 milliards de dollars en 2004 ; cette progression représente, en termes réels, une augmentation de 4,3 % entre 2003 et 2004, qui fait suite à une augmentation de 4,8 % entre 2002 et 2003, compte tenu de l'inflation et de la dévalorisation du dollar. Le montant total de l'APD représente 0,25 % du revenu national brut (RNB) de l'ensemble des pays membres du CAD, comme en 2003. S'il vaut la peine de noter le renversement de l'évolution des engagements au titre de l'APD, l'aide accordée pour financer les besoins associés à la poursuite des ODM dans les pays les plus pauvres n'a que modestement augmenté à ce jour. Nous n'avons pas encore de chiffres détaillés sur l'aide fournie en 2004 mais, comme le note le Rapport de suivi mondial, l'essentiel de l'accroissement de 8,5 milliards de dollars de l'APD bilatérale fournie durant la période 2001- 2003 représente des montants affectés à l'allègement de la dette, à la coopération technique et à d'autres objectifs particuliers, notamment stratégiques et sécuritaires, tandis que l'augmentation des montants utilisables de manière flexible pour financer des dépenses au titre de projets et de programmes réalisés dans les pays bénéficiaires ne s'est chiffrée qu'à 0,2 milliard de dollars, soit une hausse qui a été plus que contrebalancée par l'évolution des taux de change et des prix. Nous ne devons pas perdre de vue notre objectif, qui est d'accroître l'aide aux pays pour leur permettre d'atteindre les ODM : c'est sur cette base que nous pourrions juger du succès ou de l'échec des efforts entrepris.

34. À cet égard, je suis très satisfait de l'heureuse conclusion de la Quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA. Je me félicite également des grandes orientations définies pour la période couverte par IDA-14 ainsi que la confiance témoignée à la Banque pour son engagement, sa capacité à obtenir des résultats sur le terrain, son expertise et son expérience. L'engagement pris d'accroître de 30 % les ressources de l'IDA dans le cadre de la quatorzième reconstitution est certes le bienvenu et si, jusqu'à présent, des engagements fermes n'ont été donné que pour des montants représentant un accroissement de 20 %, j'espère que les donateurs de l'IDA pourront bientôt confirmer leur contribution pour faire de cet accroissement de 30 % une réalité. Grâce à cette augmentation de l'enveloppe, les ressources d'IDA-14 pourront servir de base à l'accélération des efforts déployés à l'échelle mondiale pour permettre aux pays les plus pauvres d'atteindre les ODM. Les financements supplémentaires de sources bilatérales pouvant être associées à des opérations de l'IDA pourraient contribuer à démultiplier la contribution de l'Association et à dégager les fonds nécessaires en contrepartie aux

efforts menés par les pays pour accroître l'envergure de leurs investissements et de leurs programmes afin d'atteindre les ODM.

35. L'année 2005 nous offre une occasion importante de nous fixer des buts plus ambitieux pour l'avenir et de définir des objectifs pour la fourniture de l'aide, par exemple à l'horizon 2010. Depuis Monterrey, cinq pays ont déjà porté le pourcentage de leur RNB consacré à l'APD au niveau cible de 0,7 %, et six autres pays se sont engagés à atteindre cet objectif. Les efforts de mobilisation des ressources concessionnelles requises pour atteindre les ODM doivent principalement viser à atteindre ce pourcentage. Si, à court terme, il faut s'efforcer d'honorer cet engagement immédiat, je pense toutefois que nous pourrons et que nous devons aller plus loin à l'avenir. Il est certes encourageant de constater que cinq nouveaux pays ont établi un calendrier en vue d'atteindre la cible de 0,7 % pour leur APD. Si je suis extrêmement conscient des difficultés que rencontrent les pays lorsqu'ils s'efforcent d'accroître leur budget d'aide, j'espère néanmoins que davantage de pays décideront qu'il est temps pour eux, cette année, de devenir membre du Club des 0,7 % ou, du moins, de se rapprocher de cet objectif.

36. Il nous faut également continuer à trouver des moyens d'accroître le pool de ressources au service du développement par le biais de mécanismes novateurs. L'année 2005 nous offre la possibilité de faire des progrès tangibles, sur certains fronts au moins. Bien que la Facilité financière internationale ne soit pas un instrument utilisable par tous les bailleurs de fonds, j'espère que certains pourront y avoir recours, pour commencer dans le cadre du programme pilote pour la vaccination. J'espère que nous pourrons faire progresser les débats sur la fiscalité mondiale et autres instruments permettant de lever des ressources à long terme pour financer des biens publics mondiaux et notamment le développement. J'espère aussi que nous mettrons en place de meilleurs mécanismes de mobilisation de contributions volontaires : l'élan de solidarité qui s'est manifesté dans le monde entier à la suite de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien a montré l'énorme potentiel, mais aussi les problèmes d'ordre institutionnel, des opérations de bienfaisance privées. J'espère enfin que nous pourrons trouver les moyens d'accroître le volume des financements des banques multilatérales associés à des dons bilatéraux pour accroître les ressources requises par la réalisation des ODM dans les pays à revenu intermédiaire. La Banque et le FMI poursuivent leurs travaux en ce domaine mais, en fin de compte, ce sera aux gouvernements — aux pays membres représentés dans ce Comité — de décider s'il convient ou non d'aller de l'avant dans tous ces domaines.

37. Nous devons considérer la question d'un allègement supplémentaire de la dette des pays les plus pauvres. Diverses propositions ont été présentées et les membres du G7 sont convenus de poursuivre leurs travaux en ce domaine. Les propositions visent trois grands objectifs : i) réduire le surendettement des pays à faible revenu de manière à promouvoir un endettement tolérable à long terme, et mettre un terme au cycle de « création et remise de dettes » qui peut empêcher certains pays d'échapper au « piège de la dette » ; ii) protéger les pays de chocs exogènes qui peuvent provoquer des difficultés temporaires de balance des paiements ainsi que des problèmes de viabilité de la dette à long terme ; et iii) offrir un allègement du service de la dette (équivalent à l'octroi de dons) jusqu'en 2015 afin d'accroître les montants de financements pouvant être consacré

aux ODM. Un allègement de la dette supplémentaire pourrait avoir un impact positif dans un grand nombre des pays les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Il aurait, à mon avis, trois avantages : l'allègement de la dette ou du service de la dette libérerait immédiatement des ressources pouvant être utilisées pour répondre aux besoins de développement ; la certitude d'un allègement de la dette permettrait aux pays de pouvoir compter sur certaines ressources ; et l'assouplissement et la réduction des coûts de transaction généreraient des gains d'efficacité.

38. Il faut cependant que l'allègement de la dette supplémentaire remplisse certaines conditions importantes : i) il doit satisfaire au critère d'additionnalité réelle — l'allègement doit être intégralement financé et ne peut s'effectuer au détriment d'autres flux ; ii) il doit être équitable — il est essentiel que l'allègement de la dette supplémentaire soit réparti équitablement entre les pays ; iii) il doit être efficace — étant donné le volume limité des nouveaux financements, l'allègement de la dette doit servir à répondre aux besoins les plus criants tels que mesurés par le volume global des besoins de financement et le niveau d'endettement tolérable, et il doit être clairement lié au respect de normes de bonne gouvernance ; iv) il ne doit pas compromettre la viabilité financière des institutions multilatérales et, partant, il doit être intégralement financé par des contributions supplémentaires des bailleurs de fonds ; et v) tout allègement de la dette dans le contexte de l'IDA doit promouvoir l'évolution recherchée dans le cadre d'IDA-14, qui consiste à baser l'octroi de dons sur le niveau d'endettement tolérable. Nous avons un nouveau cadre de viabilité de la dette qui pourra guider utilement non seulement l'octroi d'allègements de la dette mais aussi la coordination de l'aide émanant des différents bailleurs de fonds et créanciers de manière à assurer un endettement tolérable à long terme.

39. Il nous faut, avant tout, accroître l'efficacité et la prévisibilité de l'aide. Il est tout aussi important d'améliorer la qualité de l'aide que d'en accroître le volume. Comme le montre le Rapport de suivi mondial, l'aide est souvent fragmentée et volatile, ne cadre pas bien avec les priorités nationales et est assortie de coûts de transaction élevée. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'attention accrue portée à présent à ces questions et des progrès réalisés en ce domaine ; ces derniers sont toutefois lents et inégaux. Comme nous l'avait demandé le Comité de développement dans son communiqué d'octobre 2004, la Déclaration de Paris, adoptée par 90 pays et 27 institutions en développement, fait état de 50 engagements pris pour améliorer la qualité de l'aide, dont l'évolution sera suivie au moyen de 12 indicateurs quantitatifs². Les participants sont convenus de fixer des objectifs pour 2010, qui pourront faciliter le suivi des mesures prises pour honorer ces engagements par les bailleurs de fonds et les pays partenaires, et encourager les progrès en ce domaine. Cinq objectifs préliminaires ont été adoptés ; ces derniers, auxquels viendront s'ajouter onze autres, seront révisés en vue de l'examen de la Déclaration du millénaire qui aura lieu cinq ans après son adoption. Le problème à l'avenir consistera à concrétiser ces accords par des résultats sur le terrain, ce qui nécessitera des efforts

² *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle*. Document de référence préparé pour la réunion du Comité du Développement (DC2005-002).

concertés et la coopération de tous. Nous avons vu, dans un pays après l'autre, et dans un secteur après l'autre, ce qui peut être accompli lorsque l'aide est mieux alignée sur les priorités nationales ; lorsque les budgets, les processus et les systèmes financiers des pays sont renforcés et, dans la mesure du possible, utilisés comme cadre des activités ; lorsqu'il est possible d'assurer une aide souple sur laquelle les pays peuvent compter sur une période de plusieurs années et qui leur permet donc d'entreprendre des programmes de longue durée, par exemple dans le domaine de l'éducation et de la santé ; et dans certains cas, lorsque des financements sont accordés au titre des dépenses récurrentes. Actuellement, seuls quelques bailleurs de fonds peuvent prendre des engagements à moyen terme au titre de l'aide. Je sais que, dans bien des cas, les pays ne pourront mettre en oeuvre ce programme dans son intégralité que s'ils peuvent persuader leur parlement d'apporter des modifications au mode de fourniture et à la comptabilisation de l'aide. J'espère que nous nous accordons tous à reconnaître l'importance d'un tel effort. Un meilleur alignement de l'aide sur les priorités nationales et l'harmonisation des pratiques d'aide devrait être non pas un accomplissement fêté uniquement au Mozambique, mais être la norme dans tous les pays.

L'examen de problèmes plurinationaux, régionaux et mondiaux

40. Si l'action doit être focalisée au niveau des pays, certains problèmes ont néanmoins une portée plurinationale.

41. Nous devons porter notre attention sur **les problèmes de développement particuliers de l'Afrique**. Le rapport publié le mois dernier par la Commission pour l'Afrique présidée par le premier ministre Tony Blair présente une analyse détaillée de cette question ainsi qu'une série de recommandations. Je ne doute pas que le Comité souhaitera examiner ces dernières lors de notre réunion, et je sais que le Royaume-Uni prévoit d'inscrire l'examen de ce rapport à l'ordre du jour du sommet des G8, en juillet. La Banque appuie résolument le rapport. J'espère que nous conviendrons tous qu'il nous faut nous efforcer de promouvoir ses principales recommandations. La Banque a déjà décidé d'évaluer plus attentivement ces dernières, ainsi que leur implication pour ses propres opérations, au cours des prochains mois. Elle a préparé un Plan d'action indicatif pour l'Afrique qui a été soumis à l'examen des administrateurs. Ce plan d'action présente les différentes options que pourrait retenir le Groupe de la Banque mondiale pour soutenir une mise en œuvre plus rapide du Consensus de Monterrey en Afrique, en s'appuyant sur le soutien nettement plus important qu'il accorde à l'Afrique depuis l'exercice 00 et sur le Cadre stratégique d'aide de l'IDA à l'Afrique (SFIA). J'ai le ferme espoir que, grâce aux directives que nous donnerons nos actionnaires et aux consultations tenues avec les dirigeants africains et les partenaires de développement, ce plan d'action pourra servir de base à un appui renforcé du Groupe de la Banque mondiale à l'Afrique subsaharienne.

42. Tous les pays en développement ont des **besoins massifs d'investissements nouveaux dans l'infrastructure**, dont la satisfaction déterminera fondamentalement la réalisation des ODM, la réduction de la pauvreté et la croissance économique. Pour atteindre les ODM en Afrique subsaharienne, il faudra doubler la part de ces

investissements dans le PIB pour la porter des 4,7 % enregistrés au cours des dernières années à 9,2 % au cours des 10 prochaines années — ce qui correspond à des dépenses annuelles au titre de l'infrastructure de l'ordre de 20 milliards de dollars et, partant, à un besoin de financement extérieur supplémentaire d'environ 10 milliards de dollars par an. C'est pourquoi, le plan d'action pour l'infrastructure du Groupe de la Banque — lancé en juillet 2003 — engage celui-ci à reprendre ses activités d'appui aux investissements dans l'infrastructure, à relancer les études diagnostiques au niveau des pays et à renforcer les instruments et les approches de la Banque.

43. La mise en œuvre du plan d'action se déroule comme prévu et nous comptons que nos opérations et nos réalisations dans le secteur de l'infrastructure progresseront rapidement à moyen terme. Durant les six premiers mois de l'exercice 05, le montant total des engagements au titre de financements a atteint 4,1 milliards de dollars, soit le double du montant enregistré pour la période correspondante de l'exercice 04 ; ces engagements se répartissent par ailleurs à peu près également entre la BIRD et l'IDA, ce qui témoigne de la demande extrêmement forte émanant aussi bien des pays à faible revenu que des pays à revenu intermédiaire. Nous avons aussi renforcé nos activités d'études et d'analyse en accordant une plus grande place aux études diagnostiques des questions d'infrastructure dépassant le cadre national et nous collaborons à cet effet avec des banques de développement multilatérales régionales. Nous avons entrepris d'examiner les moyens de permettre au Groupe de la Banque de travailler plus efficacement au niveau infranational. Enfin nous collaborons avec le FMI pour trouver des solutions au problème que constitue l'espace budgétaire limité que peuvent consacrer les pays clients aux investissements dans l'infrastructure.

44. **L'environnement et le changement climatique** sont un autre domaine important en 2005. La présidence du Royaume-Uni s'est engagée à accorder une place prioritaire à la question du changement climatique dans l'ordre du jour du G8 cette année, jugeant qu'il s'agit là de l'un des plus graves défis qu'il faudra relever au XXI^e siècle. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur en février de cette année, et les nations ont commencé à débattre des mesures de portée mondiale qu'il faudra prendre à l'avenir pour faire face à l'évolution du climat. Selon les estimations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, une modification de 3 °C des températures mondiales pourrait engendrer une perte de 2 à 9 % du PIB par an dans les pays en développement, et avoir des effets dévastateurs sur la santé et le bien-être des populations, ainsi que sur les systèmes écologiques fragiles. Toujours selon les estimations, plus de 2 milliards de personnes ont souffert de l'évolution du climat au cours des 10 dernières années : de l'Afrique du Sud à l'Amérique centrale, et du Bangladesh à l'Afghanistan, les pauvres subissent les conséquences des sécheresses et des inondations. Face à ce problème, tous les pays, en particulier les pays en développement, doivent prendre en compte les questions climatiques dans le cadre de la planification de leurs politiques et améliorer leur gouvernance dans des secteurs clés tels que l'énergie, l'eau et les transports.

45. Le Groupe de la Banque appuie ce processus dans de nombreux pays par le biais de ses propres opérations, en mettant l'accent sur le renforcement des politiques et des

systèmes nationaux, et par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dont elle assure la gestion. Elle contribue également de manière essentielle à cet effort par l'intermédiaire de ses opérations sur le marché des émissions de carbone, qui permettent de mobiliser de nouveaux apports financiers et des capitaux privés aux fins de la réalisation de projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre. Le Groupe de la Banque compte plus de 410 millions de dollars gérés dans six fonds, et notamment le Fonds prototype pour le carbone, partenariat public-privé formé par 17 sociétés et six entités gouvernementales qui a fait œuvre de pionnier sur le marché de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Fonds carbone pour l'aide au développement de proximité, qui accorde des financements pour la réduction des émissions de carbone dans le cadre de projets de petite envergure, et le Fonds biocarbone qui assure des financements pour la réduction des émissions de carbone dans le cadre de projets d'agroforesterie et d'utilisation des sols.

46. Assurer la **stabilité financière mondiale** continue d'être un défi. La coopération entre la Banque et le FMI reste le fondement des efforts mondiaux déployés pour prévenir les crises et leur apporter une solution. Le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) entrepris conjointement par la Banque et le FMI, et la collaboration avec ce dernier aux Rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) sont les deux principaux éléments de cet effort et constituent un cadre utile pour aider les pays membres à renforcer leurs institutions et leurs systèmes financiers, c'est-à-dire les fondements mêmes du développement économique, de la réduction de la pauvreté et la stabilité financière. Les cinq années écoulées depuis le lancement de ces programmes ont vu bien des accomplissements. À la fin de 2004, environ 120 pays — soit les deux tiers des membres de l'institution — participaient au programme PESF ou avaient accepté d'y participer sous peu. Les travaux des RONC ont également donné des résultats remarquables, puisque 600 modules ont été établis, qui couvrent 120 pays de toutes les régions du monde à divers stades de développement.

47. Il sera essentiel à l'avenir d'aider les pays à procéder à un suivi systématique de ces évaluations — à renforcer leurs capacités et leurs institutions et à mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires à cette fin. Il conviendra également de faire preuve de plus de sélectivité et d'adapter les évaluations en fonction des différentes situations nationales, étant donné la participation accrue au programme de petits États et de pays à faible revenu dont le système financier présente des lacunes particulières et dont le développement pose problème. À cette fin, nous ciblons de plus en plus précisément nos évaluations en collaborant avec d'autres entités ; nous portons également notre attention sur les domaines clés sur lequel nous devons rassembler les informations aux fins du dialogue avec les pays membres et la constitution des éléments de base nécessaires aux opérations de prêt et aux stratégies d'aide-pays de la Banque. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour remercier les bailleurs de fonds ayant contribué à l'Initiative pour le renforcement et la réforme du secteur financier (FIRST), qui fournit déjà un appui important aux pays ayant entrepris de renforcer leur secteur financier et d'appliquer les recommandations du PESF et des évaluations des RONC.

48. La **lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme** reste également un domaine particulièrement préoccupant. Pour protéger les économies nationales et les systèmes financiers d'abus criminels, il est nécessaire de mettre en place des régimes de prévention et de contrôle extrêmement perfectionnés et de portée multisectorielle. Nous avons — avec le FMI — proposé des mesures pour appuyer les efforts internationaux visant à limiter les activités de blanchiment des capitaux, notamment dans le cadre d'une étroite collaboration avec les organismes internationaux pertinents, comme le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI) et les organismes des Nations unies. Ayant décidé il y a un an d'inscrire la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les activités normales de la Banque et ayant accepté les normes révisées et la méthodologie d'évaluation, nous nous sommes efforcés d'élargir notre stratégie pour aider les pays membres à renforcer l'intégrité de leurs institutions publiques et privées en instaurant des régimes AML/CFT efficaces, en fournissant une assistance technique à nos pays clients par le biais de différents programmes nationaux et régionaux, et en faisant prendre conscience au monde entier de ce problème dans le cadre de dialogues mondiaux. La Banque a, depuis le début du présent exercice, mené à terme cinq évaluations dans le cadre du programme PESF, et a deux autres évaluations en cours. Elle a également intensifié ses activités d'assistance technique ainsi que sa collaboration avec les organismes régionaux de type GAFI.

49. Il existe un certain nombre d'**autres questions de portée générale et mondiale** auxquelles j'estime que la Banque doit continuer de prêter attention en raison de l'importance qu'elles revêtent pour le développement et de leur pertinence pour les travaux de l'institution au niveau des pays. Presque la moitié de la population mondiale a aujourd'hui moins de 25 ans ; les neuf dixièmes de ces jeunes vivent dans des pays en développement, et un milliard d'entre eux devront trouver un emploi au cours des 10 prochaines années. Les **jeunes** sont donc l'objet d'une de ces questions. Les **incapacités** en sont une autre. Pour lutter contre la pauvreté plus efficacement, il faudra déployer des efforts pour donner à 400 millions d'handicapés qui vivent dans des pays en développement et qui, pour la plupart, comptent parmi les êtres les plus déshérités de la planète, les moyens de prendre en charge leur destin et d'utiliser leur potentiel humain et économique. Les pays clients de la Banque accordent une attention croissante aux questions d'invalidité et ils sont de plus en plus nombreux à participer à des programmes d'éducation inclusifs ; l'Inde est le site d'un projet de grande envergure sur l'habilitation des personnes handicapées. En 2004, l'Afghanistan, la Bolivie, la Chine, l'Équateur, le Kenya et l'Ouzbékistan ont sollicité une aide aux fins de la réalisation d'études sur les invalidités. Les **droits de la personne** sont aussi une question importante. La Banque sait de longue date qu'il n'y aura pas de développement durable sans croissance économique *et* équité sociale. On reconnaît aussi généralement le lien très étroit entre les droits de la personne et le développement. Il existe également des liens manifestes entre les droits de la personne et la réalisation des ODM. Les travaux de la Banque contribuent dans une large mesure à promouvoir les droits de la personne dans un certain nombre de domaines tels que la santé, l'éducation, la parité entre les hommes et les femmes, la participation, la responsabilisation, l'environnement, les réformes institutionnelles et, par-dessus tout, la lutte contre la pauvreté car celle-ci dénie fondamentalement ses droits à la personne humaine. D'autres activités de la Banque contribuent à promouvoir les droits de la

personne, à savoir la lutte contre la corruption, l'accroissement de la transparence et le devoir de responsabilité dans la gouvernance. La Banque a entrepris de réexaminer le rôle qu'elle joue dans le but d'établir un lien plus explicite entre les droits de la personne et ses activités, tout en continuant de respecter ses statuts.

50. Enfin, il faudra en 2005 relever le défi qui consiste à faire face de manière efficace à la catastrophe qui a bouleversé le monde au début de l'année. Le **tsunami** qui a dévasté les pays de l'océan Indien ou en bordure de celui-ci est l'une des pires catastrophes naturelles des temps modernes. Les dégâts sont considérables partout où le tsunami a frappé. Les gouvernements ont réagi de manière résolue et on ne peut que s'émerveiller de l'appui sans précédent des bailleurs de fonds et des particuliers du monde entier. La Banque a pu exploiter ses avantages comparatifs — c'est-à-dire les compétences de son personnel en matière de redressement économique et de reconstruction, l'ampleur des connaissances, que ce soit de la situation économique générale de ces pays ou de leurs particularités sectorielles, qu'elle a pu acquérir dans le cadre de ses opérations et de ses travaux d'analyse, son expertise dans le domaine de la passation de marchés et de la gestion financière, et son expérience en matière de coordination des bailleurs de fonds et du financement de la reconstruction — pour aider les pays à formuler leurs plans de redressement. Trois principes guident nos efforts : les gouvernements des pays touchés doivent mener une action qui a leur pleine adhésion ; les communautés doivent participer à l'évaluation de leurs besoins et à la conception des programmes de redressement ; et la communauté internationale doit agir de manière concertée. Lorsque les besoins auront été déterminés, nous finaliseront nos travaux sur les crédits et les dons au titre de la reconstruction en faveur des pays les plus touchés qui ont demandé notre aide, c'est-à-dire l'Inde, l'Indonésie, les Maldives et Sri Lanka. Nous comptons faire rapport de l'ensemble de nos efforts de reconstruction aux administrateurs. Au-delà des interventions de secours immédiat, un effort concerté à l'échelle du Groupe la Banque mondiale, auquel participeront également la SFI et la MIGA, devra être fait pour satisfaire aux besoins de reconstruction de plus vaste portée des pays touchés.

IV. LE ROLE DE LA BANQUE : RENFORCER L'EFFICACITE DU GROUPE DE LA BANQUE

51. Avant d'aborder les moyens de renforcer notre efficacité en tant qu'institution, je résumerai rapidement les actions menées par la SFI et par la MIG depuis la dernière réunion du Comité.

SFI

52. La SFI a progressé dans la mise en oeuvre de ces orientations stratégiques, notamment en renforçant sensiblement ses opérations d'investissement et d'assistance technique en Afrique, et en instaurant un nouveau mécanisme d'assistance technique pour appuyer le développement du secteur privé dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, avec un important appui de bailleurs de fonds. Elle a également renforcé son approche stratégique de l'assistance technique en adoptant de nouvelles procédures de

suivi et d'évaluation et en mettant en place un nouveau mécanisme de financement. La Société a aussi amélioré sa propre situation en réduisant sensiblement le volume de ses prêts improductifs, en accroissant sa valeur nette et en améliorant sa gestion des risques, ses systèmes de ressources humaines et ses capacités environnementales et sociales.

53. À l'avenir, la SFI continuera de jouer un rôle crucial dans le développement des infrastructures (notamment par le biais de partenariats public-privé et de programmes municipaux) dans des pays où des régions qui ne sont guère ciblés par les capitaux privés, au moyen de produits novateurs tels que le financement du logement, et en cherchant à satisfaire des besoins cruciaux pour la viabilité, notamment en renforçant l'impact social de ses projets et en finançant des projets durables dans les domaines du rendement énergétique, des industries extractives et de l'agroindustrie.

MIGA

54. Les opérations de la MIGA progressent de manière régulière et son portefeuille se chiffre actuellement à 5,5 milliards de dollars. L'Agence a connu d'importantes transformations au cours des derniers mois et elle a un nouveau plan d'activité, qui doit la replacer sur une trajectoire viable, financièrement et opérationnellement, à long terme. Cette stratégie est axée sur le rôle unique que peut jouer la MIGA pour atténuer les risques multilatéraux, en s'appuyant sur la structure de sa gouvernance pour soutenir le développement de manière à ajouter de la valeur et à compléter les activités d'autres entités. Il lui faut donc axer son attention sur des domaines dans lesquels les organismes privés et publics ne peuvent pas intervenir aussi bien qu'elle, comme les marchés présentant les plus gros risques, et sur d'autres domaines dans lesquels elle jouit d'un avantage comparatif unique. Ce nouveau modèle repose sur le principe que les mesures actives prises par la MIGA peuvent avoir un impact sur les perceptions des investisseurs et les décisions d'investissement. Les investisseurs peuvent plus rapidement et plus facilement entrer sur un marché lorsqu'ils ont davantage d'informations sur les possibilités d'investissement et les conditions en vigueur. Par ailleurs, la disponibilité d'instruments attractifs pour atténuer les risques — en particulier ceux qui échappent au contrôle des investisseurs — peut déterminer dans une large mesure si un investissement se concrétise ou non.

Renforcement de l'efficacité du Groupe de la Banque

55. Étant donné l'ampleur des défis que j'ai décrits précédemment, je pense, et j'espère que le Comité abondera dans mon sens, que le rôle que doit jouer le Groupe de la Banque n'a jamais été aussi important et aussi pertinent. Il nous faut donc, plus que jamais, poursuivre nos activités efficacement et rationnellement. Le sixième chapitre du Rapport de suivi mondial présente une évaluation de la contribution des institutions multilatérales, et de nombreuses suggestions pertinentes sur la manière d'améliorer cette contribution. Il met aussi l'accent, à juste titre, sur la nécessité d'une coopération interinstitutionnelle étroite et efficace, dans un cadre cohérent. Je voudrais ici décrire les orientations stratégiques qui, à mon avis, devraient être celles de la Banque dans les prochaines années.

56. La Banque doit chercher, à mon avis, à avoir une contribution efficace en exploitant ses avantages comparatifs et en œuvrant en partenariat avec d'autres entités pour relever les défis que j'ai évoqués précédemment.

57. La mission de la Banque — réduire la pauvreté — et les leçons que nous avons pu tirer des résultats obtenus au plan de la croissance dans les pays en développement au cours des 10 dernières années forment la trame d'un cadre stratégique qui continue d'être d'une grande utilité pour les travaux que nous poursuivons au niveau des pays et dans le contexte des programmes mondiaux. Les deux éléments principaux de ce cadre — l'habilitation des populations et la promotion d'un climat propice à l'investissement — peuvent nous aider à identifier les domaines que la Banque doit privilégier. L'identification des priorités stratégiques est également guidée par un cadre conçu pour assurer la sélectivité des objectifs dans les pays, entre les pays et pour les programmes mondiaux. Le principal problème stratégique auquel se trouve confrontée la Banque se pose au niveau de la mise en œuvre — que l'on considère toute la gamme des pays clients, la combinaison de ses activités de prêt et de ses services hors prêt, l'ampleur de son engagement ou le choix des programmes mondiaux et des partenariats. L'organisation de l'institution et la manière dont elle utilise ses ressources constituent également d'importants défis au niveau de la mise en œuvre.

58. Nous devons tenir compte de la diversité des conditions et des besoins des différents pays lorsque nous fournissons un appui à ces derniers. L'approche de l'appui et du partenariat pour le développement a été employée dans une très large mesure pour les pays à faible revenu, et l'on s'accorde largement à reconnaître que la poursuite de stratégies de réduction de la pauvreté qui ont l'adhésion des pays est le meilleur moyen de promouvoir la recherche de résultats de développement plus ambitieux. Comme nous l'avons indiqué, des efforts ont été entrepris en vue d'identifier les moyens que peuvent employer la communauté internationale et la Banque pour appuyer le développement dans les pays à revenu intermédiaire et dans les États fragiles, et d'encourager de tels efforts. Il est éminemment souhaitable que la Banque poursuive ses opérations dans toute la gamme des pays en développement, mais la combinaison des services qu'elle fournira — constitution de savoir, renforcement des capacités et financements, et leur concessionalité — variera d'un sous-groupe de pays en développement à un autre et même à l'intérieur d'un même sous-groupe.

59. Par ailleurs, le processus de mondialisation et la nécessité d'une action collective mondiale a débouché sur l'établissement d'une liste de plus en plus longue de questions d'envergure mondiale pour lesquelles il est demandé à la Banque d'intervenir directement et de jouer un rôle de catalyseur. Ces questions se posent dans des domaines qui ne sont guère nouveaux, comme le commerce, l'allégement de la dette, la coordination de l'aide et son efficacité, la stabilité financière, mais aussi dans des domaines nouveaux comme les migrations et les transferts de fonds des migrants salaires, la lutte contre le financement du terrorisme et le changement climatique. Dans ces domaines, comme dans d'autres, d'importants efforts de portée internationale sont déployés, auxquels la Banque participe activement, conformément à sa mission, en

exploitant ses points forts. Une grande partie des besoins en ces domaines nécessitent des services de savoir et de conseil et n'impliquent pas directement des opérations de financement.

60. Comme le souligne le Rapport de suivi mondial, l'envergure et l'imbrication des différents aspects du programme de développement sur le terrain et à l'échelle mondiale mettent en relief l'importance que revêtent le travail en partenariat et la poursuite d'une action cohérente. La Banque a donc entrepris de renforcer sa collaboration avec le FMI, les BMD, les institutions des Nations unies, l'OMC, d'autres institutions bilatérales et multilatérales, ainsi qu'avec le secteur privé et des organisations de la société civile³. J'ai déployé de très importants efforts au cours des dernières années pour renforcer ces partenariats interinstitutionnels. Je pense que nul ne niera, à la Banque, qu'il est possible d'accomplir davantage en travaillant en partenariat qu'en opérant seul. Bien que d'importantes questions restent à régler, je crois que ce point de vue commence à s'imposer dans tout le système international. Plus que jamais, le succès des efforts de développement dépend de l'harmonisation d'efforts menés en exploitant les avantages comparatifs.

61. Je pense, que pour renforcer encore l'efficacité avec laquelle nous poursuivons ce programme, il nous faudra continuer nos efforts de transformation dans tout une gamme de domaines.

- ***Une gestion axée sur les résultats.*** Fournir des prestations efficaces, assurer des services de qualité et obtenir des résultats sont les objectifs stratégiques fondamentaux de la Banque que ses systèmes de gestion ont pour but de promouvoir. Nous nous efforçons de longue date de mieux gérer nos prestations, d'améliorer la qualité de nos opérations et d'accroître l'efficacité de l'aide dans le cadre de nos propres activités. Entre 1996 et 2004, la Banque a ramené la durée moyenne de la préparation des projets de 24 à 16 mois, et elle a porté le pourcentage des réalisations des projets jugés satisfaisantes de 69 à 79 %. Le programme défini pour assurer une gestion axée sur les résultats dans le courant de 2002 contribuera à renforcer la contribution de la Banque aux efforts déployés par la communauté du développement pour recentrer l'attention sur les résultats au plan du développement. Il fait intervenir notamment l'adoption de stratégies d'aide-pays axées sur les résultats et l'établissement d'un cadre de résultats pour l'IDA, la fourniture d'un appui aux pays qui le demandent pour les aider à se doter des moyens d'assurer une gestion axée sur les résultats, et la prise des dispositions nécessaires pour améliorer les données utilisées pour évaluer les performances et mesurer les résultats, et la promotion d'un partenariat mondial axé sur le programme de résultats.

³ Je viens, avec les présidents des autres BMD, de soumettre le cinquième rapport intitulé *Update on Cooperation Among Multilateral Development Banks*, qui a été préparé conjointement par toutes les BMD à nos administrateurs. Ce rapport met en relief l'importante contribution collective des BMD à l'architecture du développement ainsi que les efforts concertés déployés pour renforcer notre participation et notre efficacité.

- **La réforme du budget.** Nous avons fait face à une demande de plus en plus importante avec un budget qui n'a pratiquement pas augmenté en termes réels depuis 10 ans. La Banque devra mettre en place de solides processus pour pouvoir faire les choix nécessaires et utiliser ses ressources avec la souplesse requise pour faire face à l'évolution des besoins. Pour nous assurer que les ressources sont employées de manière stratégique, nous avons procédé à une importante réforme du budget qui privilégie la gestion des performances, une identification plus précise des compromis nécessaires ainsi que la simplification et la rationalisation des procédures. Les trois grands principes de cette réforme consistent à : i) renforcer le cadre pluriannuel ; ii) donner à l'équipe de direction la souplesse et la latitude dont elle a besoin pour s'acquitter de sa tâche ; et iii) tenir celle-ci responsable des performances. Les processus de planification et de suivi des opérations seront simplifiés et l'on cessera progressivement de donner la priorité à la réalisation d'objectifs absolus à la fin de chaque exercice pour privilégier une gestion toujours meilleure de ressources axées sur la poursuite d'objectifs à moyen terme. Pour rendre mieux compte des décisions de stratégie et d'utilisation des ressources qui sont prises, la Banque a décidé de se baser sur des indicateurs de performance stratégique et de replacer l'examen de ces décisions dans un cadre pluriannuel qui correspond mieux aux calendriers effectifs des projets.
- **L'amélioration de l'efficacité de l'organisation.** Durant le dernier exercice, la Banque a entrepris un vaste examen des moyens de renforcer l'efficacité de son organisation et l'impact de cette dernière sur ses opérations. La direction a formulé un certain nombre de recommandations sur la base de cet examen, qui portent notamment sur l'amélioration de la fourniture par la Banque de ses services à ses clients et des travaux qu'elle consacre aux questions de portée mondiale, sur la simplification de ses processus internes de planification et de budgétisation ; et sur l'amélioration des principes et des pratiques de gestion des ressources humaines. D'autres recommandations, qui concernent des domaines plus structurels, seront examinés à l'issue de la période de transition actuelle.
- **La gouvernance.** Pour compléter ces mesures, il pourrait aussi être nécessaire d'envisager les moyens de renforcer le système de gouvernance de la Banque pour encore accroître son efficacité institutionnelle et moderniser ses pratiques, en définissant clairement les domaines de responsabilité et les références et en permettant à toutes les parties prenantes d'être dûment représentées. Le Comité poursuit son examen des questions de la voix et de la participation et, si c'est aux actionnaires de l'institution et non à la direction qu'il incombe d'en traiter, je ne saurais assez dire à quel point il sera important de les résoudre pour que l'institution conserve la légitimité dont dépend tellement son efficacité. Ce sont là des questions difficiles auxquelles les actionnaires s'efforcent de trouver une réponse, et des progrès qu'ils pourront accomplir dépendront l'efficacité et l'impact de l'institution à long terme.

V. CONCLUSION

62. Cela a été un honneur pour moi de servir cette institution remarquable pendant dix ans. Nous avons fait des progrès au cours de cette période et je pense que l'on s'accorde maintenant largement sur l'action à mener pour permettre à la Banque de remplir sa mission, c'est-à-dire éliminer la pauvreté. Ces dix dernières années ont également été une période de transformation pour la Banque. D'autres changements devront intervenir, mais la Banque est bien placée pour continuer de contribuer efficacement à ce qui doit être un effort mondial, aussi bien cette année, qui marque une étape cruciale, qu'à l'avenir. La Banque est une institution unique, servie par un personnel remarquable par sa compétence et par son dévouement ; le rôle qu'elle joue en vue de l'élimination de la pauvreté et de la concrétisation de nos aspirations pour un monde meilleur n'a jamais été plus important. Je suis sûr que, sous la direction de Paul Wolfowitz, la Banque continuera de se montrer à la hauteur de sa tâche.